

Cabinet du maire

9170, boulevard Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1E 7C2

Le 5 mai 2008

Monsieur André Porlier
Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Montréal
454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7

Monsieur,

J'ai bien reçu votre étude de localisation pour l'implantation de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies et du bureau d'arrondissement et j'aimerais vous informer des démarches entreprises par l'arrondissement dans ce dossier.

Les pourparlers que nous avons présentement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont permis à l'arrondissement de clairement établir la pertinence du choix du pôle René-Masson comme site d'accueil du projet. En effet, le pôle René-Masson, qui ne fait pas partie de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, est, depuis au moins deux décennies déjà, le site prévu pour la concentration de certains équipements civiques et collectifs d'importance : l'école secondaire Jean-Grou, le centre aquatique de Rivière-des-Prairies, la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, l'aréna René-Masson, le terrain de soccer de surface synthétique, la maison des jeunes et le centre communautaire de Rivière-des-Prairies. Comme vous le constatez, l'insertion de la maison de la culture et du bureau d'arrondissement à l'intérieur du pôle est la pierre angulaire de cette démarche.

La décision de créer le pôle René-Masson, motivée par des considérations écologiques, sociales, éducatives, économiques et urbanistiques, demeure. Toutefois, notre intervention doit être menée de façon à réduire l'impact sur l'intégrité écologique du milieu et nous comptons mettre en place une série de mesures d'atténuation pour y parvenir.

Soyez assuré que l'arrondissement a étudié attentivement l'ensemble des sites potentiels pour l'établissement de la maison de la culture et du bureau d'arrondissement et que nous avons fait une démonstration explicite que le choix idéal pour la réalisation du projet est le pôle René-Masson.

L'équipe de projet de l'arrondissement a examiné avec attention l'étude que vous nous avez fait parvenir et nous arrivons à la même conclusion, qui a déjà été communiquée au MDDEP, à l'effet que le pôle René-Masson constitue l'emplacement offrant le plus d'avantages pour l'implantation d'une maison de la culture et d'un bureau d'arrondissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le maire de l'arrondissement,



Cosmo Maciocia

c.c. M^{me} Helen Fotopulos, membre du comité exécutif responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine
M^{me} Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
M. Jean Rivet, directeur de la Direction régionale de Montréal, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs